

Décision

Générale

colonial

Décision n° 2046 portant titularisation des instituteurs stagiaires de 2^e classe et prorogation du stage d'une institutrice stagiaire de 2^e classe.

n° 2046

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 décembre 1966

Numéro JO
n° 2 du 01/02/1967

Date du numéro
1 février 1967

TEXTE INTÉGRAL

Art. ES Le instituteurs et institutrice stasiars de 2e classe dont les noms suivent, déclarés reçus aux épreuves orales et pratiques du certificat élémentaire d'aptitude pédagogique (session 1966) sont titularisés dans leur emploi et nommés pour compter du i@, janvier 1967, avec une ancienneté de stage conservée d'un an : Instituteurs de 2° classe, 1° échelon : Mohamed Barreh Darar ; Houssein Abdou Saïd ; Hassan Mohamed Abdi; Said Ismaël Nour, Hassan Guirre Waberi à. Daoud Obsieh Ladye. Institutrice de 2° classe, 1° échelon : Mllé Wahida Saïd Ali Art. 2 — Mme Abdi Ibrahim, née Saada Ismaël Abdi, institutrice stagiaire de 2° classe, qui n'a pas été déclarée recue aux épreuves pratiques du C.E.A.P. est astreinte à une deuxième année de stage.

Pour le Chef de Territoire et par délégation : L'Administrateur en Chef chargé de l'expédition des affaires courantes du Secrétariat général, R. BONNEAU.